



Compte rendu réunion du CHSCTD du Loiret du 24 mars 2022

Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail départemental s'est réuni le 24 mars 2022 sous la présidence de Madame Véronique Guggiari, directrice académique adjointe des services départementaux de l'éducation nationale du Loiret.

Membres présents

Représentant l'administration

Madame Véronique Guggiari, directrice académique adjointe au directeur académique des services de l'éducation nationale du Loiret,
Mme Frédéric Gachet, secrétaire général de la DSDEN du Loiret.

Représentant le personnel

M. Bruno Chirouse – FSU,
Mme Marième Dia – UNSA et Education,
Mme Nelly Larchevêque – SGEN-CFDT,
Mme Sylvie Lesné – FSU,
Mme Dominique Pinault – UNSA et Education,
Mme Virginie Talois – FSU.

Experts

Mme Yasmina Alloui – assistante sociale du personnel,
M. Jean-Claude Farault – conseiller de prévention départemental,
Mme Virginie Lemerre-Clément – conseillère ressources humaines de proximité,
Mme Nathalie Marais – assistante sociale du personnel,
Mme Lydie Odion – infirmière responsable départementale.

Excusées

M. Régis Barth – conseiller de prévention académique,
Mme Sylvie Niaf – assistante sociale auprès des élèves, responsable départementale,
Mme Pascale Toupé, IEN adjointe au DASEN.

1. Approbation du compte rendu de la séance du 9 décembre 2021

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

Après modification, le compte rendu est voté à l'unanimité.

2. Point de situation sur la crise sanitaire

M. Gachet donne les éléments suivants :

	Elèves positifs	Personnels positifs
Janvier	6809	362
Février	1632	94
Mars	1484	91

Ces chiffres sont ceux qui sont remontés à la cellule COVID et en tant que tels ne constituent qu'une indication.

	Enseignants du 1 ^{er} degré		Absences collèges	Absences lycées
	Absents	Non remplacés		
Au 1 ^{er} mars	216	28	59	33
Au 24 mars	351	150	80	67
Moyennes en mars	270	84	81	53

On constate une légère remontée des absences et en conséquence des non remplacements.

11 personnes ont été recrutées sur les 14 postes de médiateurs LAC créés ainsi que 9 renforts administratifs dont les contrats courent jusqu'à la fin de l'année scolaire sauf pour un cas. En comparaison des autres départements de l'académie, le Loiret a un bon recrutement.

Environ 150 000 masques ont été distribués ou sont stockés sur les 2 plateformes : le lycée en Forêt de Montargis et le lycée Pothier à Orléans. Il n'y aura pas de nouvelles livraisons de gel et d'auto tests.

Mme Dia demande ce qui doit être fait des auto tests périmés ?

Mme Odion, lui indique que l'administration est en attente d'une réponse des autorités compétentes.

Mme Pinault signale que des masques non conformes sont encore stockés dans son établissement.

M. Gachet précise que cette collecte des masques non conformes a déjà été réalisée fin 2020 et qu'un appel avait alors été fait aux établissements et aux circonscriptions.

M. Gachet continue sa présentation avec les taux d'incidence COVID communiqués par l'ARS :

	Loiret	académie	national
Du 7 au 13 mars	553	673	688
Du 14 au 20 mars	757	956	934

Notre département est un peu moins impacté que la région et que le niveau national.

Mme Guggiari complète en indiquant qu'une réserve de 16 AED vient d'être créée afin de remplacer les AED dont les absences sont liées à la pandémie COVID. Les supports administratifs de ces postes rattachés à des EPLE ont été répartis sur l'ensemble du département. Actuellement 5 établissements n'ont pas pu recruter un personnel faute de candidature.



3. Point sur les modalités de protection statutaire des personnels

Suite à la demande formulée en groupe de travail, une note sur la protection statutaire des agents publics de l'Etat a été produite par Mmes Alloui et Marais.

Pour rappel, la protection fonctionnelle désigne les mesures de protection et d'assistance dues par l'administration à tout agent victime d'une infraction dans l'exercice de ses fonctions ou en raison de ses fonctions.

Il est à noter qu'un agent public d'Etat, un membre de la famille d'un agent public d'Etat ou un intervenant missionné peut en faire la demande si le préjudice subi est en lien avec la fonction ou la mission.

Les AESH font cette demande à la DSDEN tandis que les AED doivent s'adresser à leur établissement.

Voir document en annexe.

4. Prévention : formation des assistants de prévention en EPLE et fiches prévention

M. Farault indique que depuis l'année dernière le département a en charge la gestion administrative des assistants de prévention du second degré et leur formation continue : 79 assistants de prévention ont été identifiés. Seuls 5 établissements n'ont pas encore identifié d'assistant de prévention. Tous les assistants de prévention ont signé une lettre de cadrage.

Les formations initiales, sur 3 jours, des premiers et seconds degrés sont assurées par le niveau académique ainsi que les 2 jours de formation continue des assistants de prévention premier degré (12 personnes). Seuls les 2 jours de formation continue des assistants de prévention des EPLE sont délégués au département.

Pour cette première session de formation, la DSDEN a réuni un comité de pilotage départemental (COPIL) en s'appuyant sur les membres du COPIL ARACT (Association Régionale d'Amélioration des Conditions de Travail). Ce COPIL présidé par la SG est composé de 2 chefs d'établissement, d'une chef d'établissement adjointe, de 2 adjointes gestionnaires et du CPD.

En lien avec les besoins exprimés par le CHSCTD, la première journée de formation délocalisée en 2 journées identiques au collège de la Montjoie à Saran le 25 mars et au lycée en Forêt à Montargis le 1^{er} avril portera sur la connaissance des outils notamment du RSST et sur l'importance de l'information des personnels, entre autres, par l'affichage. La forme utilisée est interactive et vise avant tout à développer, auprès de ces principaux acteurs, la culture de la sécurité et santé au travail.

La deuxième journée rassemblera tous les AP au collège de Saint-Denis-en-Val, sur une formation à la médiation encadrée par deux universitaires.

Mme Lesné signale que lors de visites dans deux collèges différents, elle a constaté que pour l'un il n'y avait pas de RSST et que pour l'autre l'agent désigné comme assistant de prévention n'avait pas totalement identifié ses missions et était donc en attente de la formation continue départementale. Elle rappelle l'importance de la localisation du RSST, dans un lieu neutre et accessible tel qu'indiqué dans le protocole de remontée des fiches SST. Pour Mme Lesné, la loge d'accueil semble être l'endroit le plus approprié.

M. Chirouse précise que ces principes d'accessibilité et de neutralité ont été posés afin de permettre à tous les usagers de pouvoir renseigner une fiche SST en toute liberté.

M. Gachet poursuit en présentant les guides académiques sur les ambiances thermique et sonore et les chutes de plain-pied. Certains de ces documents sont encore à finaliser dans leur forme et il reste à retravailler le questionnaire sur l'ambiance sonore.

Mme Pinault complète en précisant que ces guides ont été présentés en CHSCTA. Elle indique



que l'intensité élevée des ambiances sonores des établissements scolaires ont des conséquences délétères mais que bien souvent ces problèmes auditifs non détectés ne sont pas signalés à la différence des chutes de plain-pied, où là, les conséquences sont directement visibles. En conséquence, elle indique que la fonction de ce questionnaire est avant tout de sensibiliser les personnels aux effets du bruit sur la santé. Ce questionnaire vise donc à aider les personnels à repérer dans leur environnement les sources de risques sonores.

M. Chirouse demande ce qu'il en est de la formation des membres du CSCTD.

Mme Pinault indique que cette question a aussi été évoquée en CHSCTA. Le contexte pandémique a empêché la réalisation des séquences de formation programmées. Celles-ci reprendront prochainement.

5. Visites établissements : compte-rendu et projets

Mme Pinault signale que les constats de la page 3 du pré rapport, dégâts dus aux infiltrations d'eau et absence de rideaux occultants dans des salles équipées de vidéos projecteurs, devaient être pris en compte par la collectivité. Concernant les infiltrations, elle insiste sur le fait qu'il faut s'intéresser à la cause. Elle indique, par ailleurs, que cet établissement est trop petit par rapport à la densité actuelle. Elle prend l'exemple de l'espace de récréation dans un hall fermé qui génère une ambiance oppressante.

Mme Talois ajoute qu'il a été aussi constaté, lors de la visite, un manque de sanitaires et que des travaux étaient programmés.

M. Gachet propose qu'un point soit fait avec le chef d'établissement par rapport à toutes ces problématiques bâtementaires et d'équipement.

Concernant les difficultés relationnelles des personnels, M. Gachet précise que la psychologue du travail, Mme Bonmarty, a réalisé 17 entretiens individuels. La 2^e phase d'entretien sous la forme de réunions collectives ne fonctionne parce que la psychologue n'a pas encore réussi à réunir collectivement ces personnels.

Mme Guggiari indique qu'en parallèle de ce travail psycho-relationnel, un accompagnement DRH a été mis en place. La complémentarité de ces deux actions a permis d'atténuer les tensions.

Concernant les nouvelles visites du CHSCTD dans des écoles ou établissements, Mme Dia demande quels en sont les critères : est-ce le nombre de fiches STT ou un problème qui va déclencher une visite ?

Mme L'archevêque constate qu'auparavant les visites se concentraient beaucoup sur les problématiques bâtementaires. Aujourd'hui, ces visites devraient plus se centrer sur les risques psychosociaux au regard de l'évolution du taux de remontée de ce type de fiche.

Mme Guggiari propose de travailler sur une identification des critères de visite des écoles et établissements pour le prochain CHSCTD.

6. Fiches SST : informations sur les situations particulières

Fiches SST service

- Circonscription de Gien

Fiches SST premier degré

- Ecole d'Isdes



**ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Loiret

Fiche STT concernant l'inquiétude de la communauté pédagogique lors de la montée
pandémique de décembre 2021

- Ecoles du Nécotin à Orléans et Camus à Chécy
- Demay Vignier à Saint Jean-le-Blanc

Fiches STT premier degré concernant des élèves à besoin éducatif particulier

- Ecole Louise Michel à Saint-Jean-de-Braye
- Ecole du Nécotin à Orléans
- René Cassin à Gien
- Emilie Carles à Ingré

Fiches SST second degré

- Collège Condorcet
- Lycée Voltaire à Orléans

7. Calendrier CHSCTD (groupes de travail, CHSCTD)

Calendrier validé.

Modification de l'ordre du jour de la réunion du 31 mars 14h00 : compte rendu de la visite du lycée de Pithiviers Duhamel du Montceau.

8. Questions diverses

Concernant la contestation de la légitimité du travail des membres du CHSCTD dans la production du Guide d'accompagnement des élèves perturbateurs et à besoin éducatif particulier, la FSU lit un avis (document joint en annexe).

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

L'avis est voté à l'unanimité.

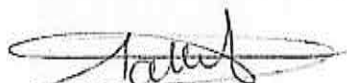
Mme Larchevêque rajoute que le principe de ce guide était de produire un document synthétique facilement exploitable par les enseignants et que les rajouts du CPA non seulement alourdissent le document mais en brouillent aussi sa cohérence.

Mme Guggiari comprend et propose donc un compromis : plutôt que de faire un nouveau groupe de travail, quelques modifications de formulations a minima seront proposées par la direction et transmises aux membres du CHSCTD pour acceptation.

M. Chirouse insiste sur le fait que cette proposition ne peut être recevable par les membres élus du CHSCT que pour des modifications syntaxiques mais en aucun cas sur des modifications de sens.

Fin du CHSCT D à 17H30.

Le président du CHSCTD


Philippe BALLÉ

La secrétaire du CHSCTD


Dominique PINAULT

